

DIFFUSION RESTREINTE

Note de version Arcad Livia V10.5



Sommaire

3	Sommaire2			
١.	No	ouveautés3		
	1.1	Origine d'une demande d'admission	3	
	1.2	Contacts organisme	3	
	1.3	Établissements Belge	3	
2.	Evo	olutions3		
	2.1	Tableaux de bord	3	
	2.2	Affichage de la DCI	4	
	2.3	Limiter l'impression aux traitements du médecin connecté	4	
	2.4	Médecins – accès limiter aux usagers /patients	4	
	2.5	Prescription : ajouter le dictionnaire des voies et des unités	4	
	2.6	Mise à jour des lexiques	4	
	2.6.	G.1 Gestion de la restriction de liberté	4	
	2.6.	Mise à jour du lexique des déficiences	5	
	2.6.	Les types de contrats	5	
	2.6.	5.4 Les provenances de l'usager	5	
	2.6.	5.5 Les types d'absences	5	
	2.6.	0.6 Observations médicales	6	
	2.7	Amélioration du besoin « Alimentation, Hydratation »	6	
	2.7.	7.1 Mise à jour des troubles et risques de la rubrique « Hydratation »	6	
	2.7.	7.2 Mise à jour du lexique « texture » de la rubrique « Alimentation »	6	
	2.7.	7.3 Mise à jour du lexique « texture » de la rubrique « Hydratation »	6	
	2.7.	7.4 Mise à jour du lexique « Régimes »	6	
	2.7.	7.5 Ajout de la restriction hydrique	7	
	2.8	Observations et écrits professionnels	7	
	2.9	Gestion de la MDPH au sein des droits et aides.	7	



1. Nouveautés

1.1 Origine d'une demande d'admission

Lors de la création d'un séjour il est désormais possible de préciser le prescripteur à l'origine de la demande d'admission.

Vous aurez le choix entre trois prescripteurs :

- Famille
- Tiers
- Organisme

Il sera possible d'affiner la sélection du prescripteur en sélectionnant un contact de l'usager ou un organisme via l'annuaire Livia.

1.2 Contacts organisme

Sur les fiches annuaire des organismes, il est à présent possible de lister des interlocuteurs. Ces mêmes interlocuteurs pourront être rattachés aux dossiers des usagers depuis les fonctionnalités « MDPH », « Mesure de protection », « Mutuelle » et « Assurance maladie ».

1.3 Établissements Belge

Pour les établissements identifiés sur le territoire Belges, la zone « numéro INAMI » a été ajoutée sur les fiches annuaires des professionnels.

Une ordonnance comportant cette zone INAMI a également été ajoutée sur le module des prescriptions médicamenteuses pour ces établissements.

2. Evolutions

2.1 Tableaux de bord

Mise à jour ergonomique des tableaux de bord disponibles depuis le menu « Piloter ».



2.2 Affichage de la DCI

Désormais, la DCI d'un médicament sera affichée dans le mode prescription et dans le suivi quotidien pour chaque médicament en cours

2.3 Limiter l'impression aux traitements du médecin connecté.

Précédemment, l'impression de l'ordonnance incluait systématiquement tous les traitements prescrits.

Désormais, seuls les traitements du médecin connecté seront sélectionnés par défaut.

Si l'utilisateur n'est pas médecin, il devra choisir un médecin, et seuls les traitements associés à ce médecin seront imprimés.

Il reste toutefois possible de sélectionner l'ensemble des traitements.

2.4 Médecins – accès limiter aux usagers /patients

Il est désormais possible de restreindre l'accès d'un médecin à sa propre patientèle.

Pour cela, une nouvelle option a été ajoutée dans la gestion des profils de type *Médical* : la case à cocher « Limiter l'accès aux patients ».

Lorsque cette option est activée, le médecin ne pourra consulter que les dossiers des patients qui lui sont attribués.

2.5 Prescription : ajouter le dictionnaire des voies et des unités

Lors de la prescription médicamenteuse, toutes les voies d'administration et unités de mesure sont désormais disponibles, sans être limitées à celles proposées par la base médicamenteuse BCB.

Cette évolution permet une plus grande souplesse dans la saisie des prescriptions, en répondant mieux aux besoins spécifiques des professionnels de santé.

2.6 Mise à jour des lexiques

2.6.1 Gestion de la restriction de liberté

Le formulaire précédemment intitulé « restriction de liberté » a été renommé « Contention ». Une nouvelle rubrique, intitulée « Restriction de liberté », a été ajoutée afin de permettre la saisie des autres types de mesures mises en place, en complément de la contention.



2.6.2 Mise à jour du lexique des déficiences

La liste des déficiences a été mise à jour avec une version partiel le DSM-5 (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux).

2.6.3 Les types de contrats

De nouvelles entrées ont été ajoutées au lexique des types de contrats, élargissant les possibilités de classification.

Les nouvelles catégories disponibles sont :

- Conventions de séjour
- Conventions de stage
- Conventions CG
- Conventions nominatives
- Accord annuel pour l'argent de vie

2.6.4 Les provenances de l'usager

De nouvelles provenances ont été ajoutées à la liste disponible. La liste actualisée comprend désormais les entrées suivantes :

- Domicile
- Famille / Tuteur
- Établissement de santé
- Établissement médico-social
- ESMS belge
- Inconnue
- Réorientation interne

2.6.5 Les types d'absences

La gestion des absences de l'usager a évolué : la liste des types d'absence disponibles a été enrichie. Les types désormais proposés sont :

- Hospitalisation
- Hospitalisation psychiatrique
- Absence
- Famille
- Fugue
- Travail (uniquement pour le modèle ESAT)
- Autre



2.6.6 Observations médicales

De nouveaux types d'observations médicales ont été ajoutés dans la liste.

2.7 Amélioration du besoin « Alimentation, Hydratation »

2.7.1 Mise à jour des troubles et risques de la rubrique « Hydratation »

Le risque « Hyponatrémie » ainsi que le trouble « Potomanie » ont été ajoutés.

2.7.2 Mise à jour du lexique « texture » de la rubrique « Alimentation »

Les entrées suivantes ont été renommées :

- Facile à mastiquer (IDDSI 7 EC)
- Normal (IDDSI 7)
- Petits morceaux tendres (IDDSI 6)
- Haché lubrifié (IDDSI 5)
- Purée lisse (IDDSI 4)
- Purée fluide (IDDSI 3)

2.7.3 Mise à jour du lexique « texture » de la rubrique « Hydratation »

Les entrées suivantes ont été ajoutées :

- Liquide (IDDSI 0)
- Très légèrement épais (IDDSI 1)
- Légèrement épais (IDDSI 2)
- Modérément épais (IDDSI 3)
- Très épais (IDDSI 4)

2.7.4 Mise à jour du lexique « Régimes »

Les entrées suivantes ont été ajoutées :

- Diabétique type 1
- Alimentation enrichie
- Ordinaire
- Pauvre en acide
- Pauvre en fer
- Pauvre en graisse & sucre ajouté
- Pauvre en lactose
- Pauvre en phosphore
- Pauvre en potassium

Note de version – Arcad Livia v10.5



- Pauvre en sel
- Sans gluten
- Sans sel strict
- Alimentation orale interdite

2.7.5 Ajout de la restriction hydrique

La saisie de la restriction hydrique en millilitre a été ajoutée dans le l'item « hydratation – type de boissons ».

2.8 Observations et écrits professionnels

Lors de la diffusion d'une observation ou d'un écrit professionnel, il y a désormais la possibilité de diffuser à tout le monde, plutôt qu'à certains professionnels ou profils.

2.9 Gestion de la MDPH au sein des droits et aides.

Lors de la saisie des droits et aides dans l'item MDPH, vous pouvez désormais préciser l'organisme ou le tiers responsable du versement.

- 1. Accédez à la section Droits et aides dans l'item MDPH.
- 2. Dans le champ prévu, cliquez sur Sélectionner un organisme ou un tiers.
- 3. Choisissez l'entité correspondante à partir de l'annuaire des tiers et des organismes.
- 4. Validez votre sélection.



